

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	25

Date de la Convocation:
28/03/2017
Date d’Affichage :
13/04/2017

L’an deux mille dix-sept et le 04 avril, à 20heure(s) , le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de :
Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

Présents :

Mme Patricia OGRODNIK, Mme Colette BEGUE, M. Jean-Luc FOURQUET, M.Daniel CADAMURO, Mme Alexandrine MOUCHET, M.François GAUTHIER, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, M.Patrick DI BENEDETTO, Mme Monique NICODEMO-SIMION, M.Sauveur GIBILARO, M. Gilles MARTIN, Mme Katia ZANETTI, M.Henri HERNOULD, M. René BÉGUÉ, Mme Béatrice MARTY, Mme Nelly AUGUSTE, M.Jean-François LARROUX, Mme Marie-Thérèse TRECCANI, M.Philippe PETRO, Mme Sylviane GABEZ, M.Christophe FEUILLADE

Secrétaire de séance : Mme Béatrice MARTY

Absents excusés :

M. Thierry VIGNOLLES représenté par Mme Chantal AYGAT
Mme Stéphanie HUILLET représentée par M.Patrick DI BENEDETTO
M.Bernard TAGNERES représenté par Mme Marie-Thérèse TRECCANI
Mme Valérie HABIRE

Absents :

Mme Danielle BENAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2017

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 22 mars 2017**

1- FINANCES

- a. Approbation du Compte Administratif 2016 (PJ1)
- b. Approbation du Compte de gestion 2016 (PJ2)
- c. Approbation de l’affectation de résultats 2016 (PJ3)
- d. Approbation du Budget Primitif 2017 (PJ4)
- e. Attribution et versement de la subvention au CCAS
- f. Attribution et versement des subventions aux associations (PJ5)

- g. Détermination des Taux d'imposition 2017
- h. Fixation des indemnités attribuées aux élus
- i. Acceptation des dons d'entreprises dans le cadre du cross organisé par le service Enfance Jeunesse de la commune, et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les pièces nécessaires au dossier
- j. Mise en place d'une procédure de surfacturation des impayés

2- RESSOURCES HUMAINES

- a. Modification du tableau des effectifs

3- SERVICES TECHNIQUES

- a. Attribution du marché de travaux relatif au projet d'aménagement de la Place de la République et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les pièces nécessaires au dossier

➤ Approbation du compte rendu du 22 mars 2017

Il est demandé par Mme TRECCANI que soit modifié le vote relatif à l'approbation du compte-rendu du 27 janvier 2017. Celle-ci possédant une procuration il y a eu 2 abstentions en non pas une.

Par ailleurs Mme TRECCANI informe qu'elle votera contre ce compte-rendu du 22 mars 2017 car il ne reflète pas la discussion qu'il y a eu sur les taux, notamment, et donc l'explication du vote effectué.

Le compte-rendu est donc approuvé à la majorité (1 contre et 2 abstentions)

1- FINANCES

a. Approbation du Compte Administratif 2016 (PJ1)

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal le Compte Administratif 2016 dont la synthèse figure en annexe 1 du dossier, et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci. Les éléments présentés correspondent à ceux présentés lors du ROB..

Le Compte Administratif 2016 est approuvé à l'unanimité.

b. Approbation du Compte de gestion 2016 (PJ2)

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2016 dont la balance générale figure en annexe 2 du dossier et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci.

Le Compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

c. Approbation de l'affectation de résultats 2016 (PJ3)

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal l'affectation de résultats 2016 telle que figurant en annexe 3 du dossier et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci. L'affectation de résultats 2016 est approuvée à l'unanimité.

d. Approbation du Budget Primitif 2017 (PJ4)

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil municipal le projet de Budget Primitif pour l'année 2017, tel que proposé en annexe 4 du dossier. Celui-ci est proposé en situation d'équilibre à 4 606 392,61€ en section de fonctionnement, et à 2 035 621,51€ en section d'investissement, soit une proposition de budget total de 6 642 014,12€.

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente le détail des recettes et dépenses de chaque section, et leur évolution.

M.PETRO interpelle l'assemblée sur des informations figurant sur internet relative à un prêt contracté par la collectivité auprès de DEXIA qui serait de nature « toxique » (prêt courant encore jusqu'en 2025). Il est répondu que ni la Chambre Régionale des Comptes, ni la Trésorière, ni l'ATD, n'ont lors de leurs différentes études relevé l'existence d'emprunts dits « toxiques » à Merville. Cela sera néanmoins vérifié.

Le Budget Primitif 2017 est approuvé à la majorité (2 votes contre)

e. Attribution et versement de la subvention au CCAS

Mme LABAYEN-REMAZEILLES propose d'attribuer et de verser une somme de 129 000,00€ au CCAS, somme prévue au BP 2017, qui permet la continuité des actions menées en matière d'action sociale sur le territoire.

Mme le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante afin d'autoriser l'attribution et le versement de cette somme au CCAS.

L'attribution proposée est approuvée à l'unanimité.

f. Attribution et versement des subventions aux associations (PJ5)

M.GIBILARO propose à l'assemblée d'attribuer et de verser une subvention aux associations tel que présenté en annexe 5 du dossier.

Mme le Maire sollicite ainsi le Conseil municipal afin que les sommes proposées soient attribuées et versées aux associations énumérées. Elle informe que BVAM a annoncé qu'ils ne solliciteraient finalement pas de subvention, l'association en est remerciée

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'attribution des subventions aux associations proposée.

g. Détermination des Taux d'imposition 2017

Mme LABAYEN-REMAZEILLES présente au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes locales proposés pour l'année 2017, tenant compte de la fusion des Communautés de communes Save et Garonne et des Coteaux de Cadours:

- Taxe d'habitation 16.19 %
- Taxe Foncière (bâti) 18.78 %

- Taxe Foncière (non bâti) 102.13%

Il est rappelé les taux 2016 à la demande de M.FEUILLADE.

Mme le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver les taux ci-dessus proposés. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

h. Fixation des indemnités attribuées aux élus

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à la loi n°92-108 du 03 février 1992, à la loi n°2002-276 du 27 février 2002, et au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, il est proposé de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués.

Le taux maximal de l'indemnité du Maire est de 55 % de l'indice légal en vigueur, à savoir l'indice brut 1022, en application de l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de 22 % de ce même indice pour les Adjointes en application de l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est déterminé en conséquence pour les Conseillers délégués, par l'article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, tenant compte du cadre budgétaire de la collectivité, il est proposé de fixer les indemnités de fonction à 50 % de l'IB 1022 pour le Maire, à 17,37 % de l'IB 1022 pour les Adjointes, et à 6,70% pour les Conseillers municipaux délégués.

A l'unanimité le montant des indemnités proposé est approuvé.

Mme le MAIRE remercie adjoints et délégués.

i. Acceptation des dons d'entreprises dans le cadre du cross organisé par le service Enfance Jeunesse de la commune, et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les pièces nécessaires au dossier

M.DI BENEDETTO informe le Conseil municipal que dans le cadre du cross organisé le 5 mai prochain, par le service Enfance Jeunesse de la commune, des entreprises du territoire ont été démarchées afin de participer financièrement à la manifestation.

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'accepter les dons des entreprises suivantes :

- INTERMARCHE (SAS Manasori) : 500€
- L.BAGUR Aménagements extérieurs : 250€
- SARL Béton TOFFANELLO : 300€

Et d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

A la majorité (2 abstentions), les dons précités sont autorisés et Mme le Maire est autorisée à signer les pièces nécessaires au dossier

j. Mise en place d'une procédure de surfacturation des impayés

Mme MOUCHET informe le Conseil municipal que, tenant compte du volume de factures régulièrement impayées, au titre de la restauration scolaire et des accueils péri et extra scolaires, il est proposé de majorer les factures impayées, après une première relance, de 3%, puis le cas échéant de 6, et de 9%, si la situation d'impayé devait perdurer.

Cette procédure pourrait s'appliquer à compter du 1^{er} mai 2017.

Mme MOUCHET précise qu'à l'instant du Conseil le montant des impayés s'élève encore à 7000€, et que majoritairement il ne s'agit pas de familles connaissant des difficultés financières particulières.

En réponse à M.PETRO il est précisé que la commune a la maîtrise des taux appliqués.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité pour se prononcer sur cette mesure.

A l'unanimité la mesure précitée est approuvée.

2- RESSOURCES HUMAINES

a. Modification du tableau des effectifs

Mme BEGUE informe le Conseil municipal que des agents communaux pourront bénéficier en cours d'année 2017 d'avancements de grade.

Il convient donc de procéder à une modification du tableau des effectifs telle que déclinée ci-dessous, les ouvertures de postes étant prévues au Budget Primitif 2017 :

Ouvertures de postes :

- 2 ATSEM principales de 1^{ère} classe
- 3 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 2 agents de maîtrise principaux
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, échelle C2

Fermetures de postes :

- 2 ATSEM principales de 2^{ème} classe
- 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
- 2 agents de maîtrise
- 1 adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe échelle C1

Ces ouvertures de postes nécessitent l'avis du Comité Technique, du Conseil municipal, puis les nominations celui de l'autorité territoriale, ainsi qu'une présentation en CAP (Commission administrative paritaire auprès du Centre de gestion).

Après avis du Comité Technique, Mme le Maire propose donc au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture au tableau des effectifs des postes précités et d'autoriser la fermeture des postes actuellement occupés, selon la liste figurant ci-dessus, lors de la potentielle nomination des agents. La modification du tableau des effectifs proposée est approuvée à l'unanimité.

3- SERVICES TECHNIQUES

a. Attribution du marché de travaux relatif au projet d'aménagement de la Place de la République et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les pièces nécessaires au dossier

M.FOURQUET informe le Conseil municipal que, dans le cadre du marché de travaux relatif au projet d'aménagement de la Place de la République, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 04 avril 2017, après analyse, propose de retenir les offres suivantes, pour la part communale :

Pour le lot 1b (VRD) : EUROVIA, pour un montant de 132 207,80€ HT

Pour le lot 2 (espaces verts): CAUSSAT, pour un montant de 3 333,30€HT

Pour le lot 3 (mobilier urbain) : MOBIPOSE, pour un montant de 23 502,22€HT

Suite à l'avis de la CAO, il est donc proposé au Conseil municipal de retenir les offres décrites ci-dessus, et d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité, après que M.FOURQUET ait fait un point sur l'avancée de ce dossier, les offres présentées sont retenues à l'unanimité, et Mme le Maire est autorisée à signer l'ensemble des pièces nécessaires au dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL du 04 AVRIL 2017

NOTE DE SYNTHÈSE

1- FINANCES

a. Approbation du Compte Administratif 2016 (PJ1)

Mme le Maire présente au Conseil municipal le Compte Administratif 2016 dont la synthèse figure en annexe 1 du présent dossier, et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci.

b. Approbation du Compte de gestion 2016 (PJ2)

Mme le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2016 dont la balance générale figure en annexe 2 du présent dossier et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci.

c. Approbation de l'affectation de résultats 2016 (PJ3)

Mme le Maire présente au Conseil municipal l'affectation de résultats 2016 telle que figurant en annexe 3 du présent dossier et propose à l'assemblée délibérante d'approuver celui-ci.

d. Approbation du Budget Primitif 2017 (PJ4)

Mme le Maire présente au Conseil municipal le projet de Budget Primitif pour l'année 2017, tel que proposé en annexe 4 du présent dossier. Celui-ci est proposé en situation d'équilibre à 4 606 392,61€ en section de fonctionnement, et à 2 035 621,51€ en section d'investissement, soit une proposition de budget total de 6 642 014,12€.

e. Attribution et versement de la subvention au CCAS

Madame le Maire propose d'attribuer et de verser une somme de 129 000,00€ au CCAS, somme prévue au BP 2017, qui permet la continuité des actions menées en matière d'action sociale sur le territoire.

Mme le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante afin d'autoriser l'attribution et le versement de cette somme au CCAS.

f. Attribution et versement des subventions aux associations (PJ5)

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer et de verser une subvention aux associations tel que présenté en annexe 5 du présent dossier.

Mme le Maire sollicite ainsi le Conseil municipal afin que les sommes proposées soient attribuées et versées aux associations énumérées.

g. Détermination des Taux d'imposition 2017

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes locales proposés pour l'année 2017, tenant compte de la fusion des Communautés de communes Save et Garonne et des Coteaux de Cadours:

- Taxe d'habitation 16.19 %
- Taxe Foncière (bâti) 18.78 %
- Taxe Foncière (non bâti) 102.13%

Mme le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver les taux ci-dessus proposés.

h. Fixation des indemnités attribuées aux élus

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à la loi n°92-108 du 03 février 1992, à la loi n°2002-276 du 27 février 2002, et au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, il est proposé de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués.

Le taux maximal de l'indemnité du Maire est de 55 % de l'indice légal en vigueur, à savoir l'indice brut 1022, en application de l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de 22 % de ce même indice pour les Adjoints en application de l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est déterminé en conséquence pour les Conseillers délégués, par l'article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, tenant compte du cadre budgétaire de la collectivité, il est proposé de fixer les indemnités de fonction à 50 % de l'IB 1022 pour le Maire, à 17,37 % de l'IB 1022 pour les Adjoints, et à 6,70% pour les Conseillers municipaux délégués.

i. Acceptation des dons d'entreprises dans le cadre du cross organisé par le service Enfance Jeunesse de la commune, et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les pièces nécessaires au dossier

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du cross organisé le 5 mai prochain, par le service Enfance Jeunesse de la commune, des entreprises du territoire ont été démarchées afin de participer financièrement à la manifestation.

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'accepter les dons des entreprises suivantes :

- INTERMARCHE (SAS Manasori) : 500€
- L.BAGUR Aménagements extérieurs : 250€
- SARL Béton TOFFANELLO : 300€

Et d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

j. Mise en place d'une procédure de surfacturation des impayés

Mme le Maire informe le Conseil municipal que, tenant compte du volume de factures régulièrement impayées, au titre de la restauration scolaire et des accueils péri et extra scolaires, il est proposé de majorer les factures impayées, après une première relance, de 3%, puis le cas échéant de 6, et de 9%, si la situation d'impayé devait perdurer.

Cette procédure pourrait s'appliquer à compter du 1^{er} mai 2017.

Le Conseil municipal est ainsi sollicité pour se prononcer sur cette mesure.

2- RESSOURCES HUMAINES

a. Modification du tableau des effectifs

Mme le Maire informe le Conseil municipal que des agents communaux pourront bénéficier en cours d'année 2017 d'avancements de grade.

Il convient donc de procéder à une modification du tableau des effectifs telle que déclinée ci-dessous, les ouvertures de postes étant prévues au Budget Primitif 2017 :

Ouvertures de postes :

- 2 ATSEM principales de 1^{ère} classe
- 3 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 2 agents de maîtrise principaux
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, échelle C2

Fermetures de postes :

- 2 ATSEM principales de 2^{ème} classe
- 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
- 2 agents de maîtrise
- 1 adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe échelle C1

Ces ouvertures de postes nécessitent l'avis du Comité Technique, du Conseil municipal, puis les nominations celui de l'autorité territoriale, ainsi qu'une présentation en CAP (Commission administrative paritaire auprès du Centre de gestion).

Après avis du Comité Technique, Mme le Maire propose donc au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture au tableau des effectifs des postes précités et d'autoriser la fermeture des postes actuellement occupés, selon la liste figurant ci-dessus, lors de la potentielle nomination des agents.

3- SERVICES TECHNIQUES

- a. Attribution du marché de travaux relatif au projet d'aménagement de la Place de la République et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les pièces nécessaires au dossier

La Commission d'appel d'offres se réunissant le 04 avril, l'additif à la note de synthèse présentant les entreprises retenues et les montants des travaux sera diffusé sur table le soir du Conseil municipal.